

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 10 octobre 2017 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam *(dossiers 4 à 11)*.

Représentés : Mr BOLEA Marc - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr BACH Philippe - Mr MONTELLIER Jean-Luc.

Absente : Mme LIAUTAUD Myriam *(dossiers 1 à 3)*

Excusées : Mme DEBLONDE Brigitte - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mr Philippe JOUJON

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 Août 2017
2. Convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers pour la gestion dématérialisée des tickets de restauration scolaire et centre de loisirs
3. Subvention exceptionnelle au stade bouliste du Puy en Velay
4. Modification de la régie périscolaire: compte de dépôt de fonds au Trésor Public
5. Indemnités au receveur
6. Proposition de création d'une zone d'aménagement différée sur le secteur des Chibottes
7. Extension de la communauté d'agglomération du Puy en Velay : adhésion des communes de Monistrol d'Allier et Saint Préjet d'Allier
8. Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées du 19 décembre 2016 (CLECT)
9. Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées du 04 juillet 2017 (CLECT)
10. Convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée
11. Recensement population 2018 : rémunération des agents recenseurs

La question n° 7 a été adoptée à la majorité, les autres dossiers sont adoptés à l'unanimité.

En matière financière :

- ✓ La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a entrepris le déploiement d'un site internet de vente en ligne permettant aux collectivités du territoire de disposer d'un lieu unique de vente de leurs prestations. Cette nouvelle plateforme permettra aux habitants d'acheter en ligne des services multisectoriels (restauration scolaire, sites touristiques, centre aqualudique...) sachant que pour la Commune de Vals sont concernés **l'achat dématérialisé de repas de la**

restauration scolaire et du centre de loisirs pour une mise en oeuvre début 2018. Le Conseil Municipal approuve divers actes de gestion nécessaires au bon fonctionnement de ce futur dispositif : convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers à passer avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et modification de la régie périscolaire.

- ✓ Le Conseil Municipal octroie une **subvention exceptionnelle de 460 € au Stade Bouliste du Puy en Velay** pour animer l'activité « boules lyonnaises » dans le cadre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2017/2018.
- ✓ Le Conseil Municipal décide d'accorder au **Receveur Municipal l'indemnité de conseil** au taux de 100% pour l'année 2017 et d'attribuer **l'indemnité de confection des documents budgétaires.**

En matière de développement local, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté pour la création d'une **zone d'aménagement différé (ZAD) sur le secteur des Chibottes**. Cette demande s'inscrit dans la continuité de la précédente ZAD créée dans ce secteur en 2009 et fait suite, au classement par décret publié au Journal Officiel du 10 mars 2016 du site des gorges du Dolaizon et de la vallée des Chibottes.

Dans le domaine de l'intercommunalité, le Conseil Municipal :

- ✓ Se prononce favorablement à l'**admission des communes de Monistrol d'Allier et de Saint Préjet d'Allier** au sein de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;
- ✓ approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay du 19 décembre 2016 relatif à la compétence Ponts Bascules et aux transferts du Théâtre, du Musée et du Palais des sports du Puy en Velay ;
- ✓ approuve le rapport de la CLECT du 4 juillet 2017 relatif aux ajustements des attributions de compensation.

S'agissant des autres dossiers, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve les termes de la **convention cadre de partenariat de formation professionnelle territorialisée** relative à la mise en œuvre d'actions de formation avec le CNFPT pour la formation des agents de la collectivité ;
- ✓ **ouvre sept emplois de vacataire pour la période du 2 janvier au 2 mars inclus pour assurer le recensement de la population en 2018** et fixe les modalités de leur rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.